

---

# CCBE

---

**CONSEIL DES BARREAUX DE  
L'UNION EUROPEENNE RAT DER  
ANWALTSCHAFTEN DER  
EUROPÄISCHEN UNION CONSEJO DE  
LOS COLEGIOS DE ABOGADOS DE LA  
UNION EUROPEA CONSIGLIO DEGLI  
ORDINI FORENSI DELL'UNIONE  
EUROPEA RAAD VAN DE BALIES  
VAN DE EUROPESE UNIE CONSELHO  
DAS ORDENS DE ADVOGADOS DA UNIÃO  
EUROPEIA ΣΥΜΒΟΥΛΙΟ ΤΩΝ  
ΔΙΚΗΓΟΡΙΚΩΝ ΣΥΛΛΟΓΩΝ ΤΗΣ  
ΕΥΡΩΠΑΙΚΗΣ ΕΝΩΣΗΣ RÅDET FOR  
ADVOKATERNE I DEN EUROPÆISKE  
FAELLESKAB EUROOPAN UNIONIN  
ASIANAJAJALIITTOJEN NEUVOSTO  
RÅD LÖGMANNAFELAGA I  
EVROPUSAMBANDINU RÅDET FOR  
ADVOKATFORENINGENE I DET  
EUROPEISKE FELLESKAP RÅDET FOR  
ADVOKATSAMFUNDEN I DEN  
EUROPEISKA UNIONEN COUNCIL OF  
THE BARS AND LAW SOCIETIES OF THE  
EUROPEAN UNION**

---

**POSITION DU CCBE SUR L'ORGANISATION DE LA  
DÉFENSE DEVANT LA COUR PÉNALE  
INTERNATIONALE**

---

---

**Position du CCBE  
sur l'organisation de la défense devant la Cour Pénale Internationale**

---

Le Conseil des Barreaux de l'Union européenne (CCBE), qui représente plus de 500.000 avocats à travers les Barreaux des Etats membres de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen, se réjouit de la naissance de la Cour Pénale Internationale.

La soixantième ratification nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité instituant la Cour ayant été obtenue le 11 avril dernier, l'établissement de cette nouvelle juridiction permanente compétente pour juger les individus des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des crimes d'agression, va pouvoir se concrétiser.

La mise en place de ce nouvel instrument judiciaire doit cependant s'accompagner de certaines garanties concernant la défense.

Le CCBE souligne à ce titre le caractère fondamental de l'organisation d'une véritable défense indépendante.

Or, une défense indépendante et efficace ne pourra être assurée que dans la mesure où un budget suffisant est prévu à cette fin. A ce titre, un système d'assistance judiciaire correctement financé devrait être instauré afin de permettre une rémunération des avocats représentant leurs clients devant la Cour.

Le CCBE est par ailleurs en faveur de la mise en place d'une structure pour l'organisation de la défense. Dans le cadre de cette structure, le CCBE considère notamment qu'un comité de surveillance devrait être créé. Ce comité composé d'organisations régionales (au niveau mondial) serait compétent pour trancher les difficultés d'ordre déontologique, financier ou tout autre question pouvant émerger en matière de défense. Le CCBE souhaite jouer un rôle actif au sein de cet organe en tant qu'organisation régionale représentant les barreaux d'Europe.